



12/05/2020

INFO-FLASH

COVID-19

Pont-Châtelain(e)s protégez-vous !

Le mot de Danielle Cornet, Maire

Nous entrons dans une seconde période de la crise sanitaire. Le déconfinement nous autorise depuis ce lundi 11 mai à circuler de nouveau librement au sein d'un périmètre donné. Pour autant, notre quotidien va être à repenser, dans les domaines scolaires, professionnels, de loisirs et en famille.

Sur le plan scolaire, nous nous sommes pleinement mobilisés ces dernières semaines pour accompagner les directeurs et directrices d'établissement à la réouverture des écoles, sous l'égide de l'inspectrice académique territoriale, avec l'implication des services de la commune.

Afin d'avoir une vue globale sur l'organisation des écoles à Pont-Château, j'ai souhaité réunir les chefs d'établissements et représentants des parents d'élèves en visio conférence avec le support de l'inspection académique, ainsi que les services pour échanger sur nos problématiques d'organisation. Cette rencontre sera renouvelée début juin afin de faire le bilan sur le dispositif d'accueil scolaire et périscolaire mis en place et le réajuster si nécessaire.

La période de crise est une opportunité de mobiliser élus et bénévoles autour d'une cause commune.

Ces derniers jours, élus et services se sont mobilisés avec les bénévoles pour anticiper ce retour à la vie extérieure avec pour priorité d'équiper chaque habitant d'un masque. L'élan de solidarité a mobilisé 92 bénévoles, auxquels se sont joints 3 artisans commerçants du centre ville. Les distributions de masques aux habitants ont commencé. Elles se poursuivront dans les prochains jours avec les commandes complémentaires engagées par ailleurs.

Merci à chacun, qu'il soit à la fabrication ou la distribution de masques, pour le temps consacré au bénéfice de tous les habitants. Les rencontres en porte à porte permettent aussi de faire connaissance avec les habitants de quartiers et d'échanger avec eux, notamment les plus isolés dans cette période toute particulière.

Bon courage à tous dans la reprise progressive de vos activités, tout en restant prudent !

En bref...

Lancement de la distribution des masques en tissu

Depuis le 8 mai, élus et bénévoles font du porte-à-porte pour distribuer aux habitants les masques en tissu « alternatifs ». Si vous n'êtes pas à votre domicile lors de la distribution, un avis de passage sera déposé dans votre boîte à lettres, afin que vous puissiez les récupérer lors de permanences. Nous vous précisons que ces masques sont gratuits et remis en fonction de la composition familiale.

Pour limiter la propagation du COVID-19, la Commune a adapté le fonctionnement de ses services

Contact : secretariat.general@pontchateau.fr ou 02 40 01 63 00

Réouverture du service accueil état-civil (matin)

Solution de garde pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :
02 40 88 07 41 (matin) ou tloreau@pontchateau.fr

Réouverture progressive des écoles à partir du 14 mai

Le 14 mai, les 5 écoles pont-châtelaines rouvrent pour accueillir les élèves par petits groupes (souvent 10 enfants maximum) en élémentaire et en maternelle pour les seules grandes sections.

Horaires, repas du midi, accueil périscolaire, protocole sanitaire... Voici comment va se dérouler cette reprise de la vie scolaire.

Depuis le 4 mai, date de la dernière version du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale relatif à la réouverture des établissements scolaires, un dialogue constant a été engagé avec les représentants de l'Éducation Nationale (services départementaux de l'Éducation Nationale, directeurs d'école, représentants des parents d'élèves) et les élus. Ce dialogue constructif a permis de déboucher sur des modalités concertées de ré-ouverture des établissements scolaires sur la Commune, avec bien entendu des différences selon les caractéristiques des écoles, en termes de bâtiment notamment.

Dans ce cadre concerté, les écoles publiques pont-châtelaines reprendront de manière progressive à partir du jeudi 14 mai, pour accueillir les enfants des parents qui le souhaitent.

> De la Grande Section au CM2

- Seuls les élèves de grande section seront accueillis dans les écoles maternelles
- Les élèves seront accueillis par groupe de 10 maximum toute la semaine ou sur deux journées consécutives (les lundi- mardi ou les jeudi-vendredi) lorsque les effectifs sont trop importants
- Les entrées et sorties des classes s'échelonnent par niveaux pour éviter les croisements
- Une continuité pédagogique sera assurée pour les élèves qui ne retourneront pas à l'école

Chaque directeur ou directrice d'école a pris contact avec les familles pour informer de l'organisation spécifique à son établissement.

> Le protocole sanitaire

Pour assurer le respect des consignes sanitaires, le fonctionnement précis de chaque école est adapté à chaque situation et a été élaboré avec les directeurs et directrices d'école ainsi que la direction académique. L'organisation des déplacements, des flux et des lieux pour accueillir les enfants selon la configuration des locaux et les activités ont ainsi été définis en amont pour éviter les croisements.

Ce protocole organise également l'entretien des locaux scolaires et périscolaires afin de garantir la sécurité des enfants et des personnels amenés à travailler sur ces sites.

Cela se traduit par un nettoyage et une désinfection quotidiens des locaux (plusieurs fois par jour des points de contact et sanitaires) ainsi que par des mesures de bon sens (aération des locaux) et le respect strict des gestes barrières.

> Le temps du midi

Jusqu'au 29 mai inclus, il est demandé aux parents de fournir un pique-nique à leurs enfants : repas froid, une gourde d'eau et des couverts dans un sac isotherme nominatif. Dans ce cadre, il n'y aura pas de facturation. Ceux qui le souhaitent peuvent retourner déjeuner à domicile.

Une inscription par le biais du Portail famille sera nécessaire :

<https://www.pontchateau.fr/portail-famille/>

> L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire sera assuré dans le respect des règles énoncées par la Direction départementale de la cohésion sociale. Ainsi, ces accueils seront prioritairement destinés aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise COVID-19, selon la liste établie par le Gouvernement.

- Pour le site de Quéral, l'accueil aura lieu sur le site de la Maison des Jeunes, dans la limite de 20 places
- Pour l'école du Chat Perché, l'accueil aura lieu sur le site habituel, dans la limite de 10 places

**Pour limiter la propagation du COVID-19,
la Commune a adapté le fonctionnement de ses services**

Contact : secretariat.general@pontchateau.fr ou 02 40 01 63 00

Réouverture du service accueil état-civil (matin)

Solution de garde pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

02 40 88 07 41 (matin) ou tloreau@pontchateau.fr

Une liste d'attente sera mise en place dans le cas où le niveau d'accueil maximal ne serait pas atteint. La Commune apportera, en lien avec les directrices et directeurs d'école, une attention particulière aux enfants rencontrant des difficultés scolaires.

Les familles sont invitées à demander une pré-inscription auprès du Pôle vie scolaire-enfance en y indiquant leurs besoins, leur situation professionnelle ainsi qu'une attestation de présence de l'employeur via l'adresse mail suivante : viescolaire.enfance@pontchateau.fr

> **L'ALSH le mercredi**

L'ALSH continuera d'être assuré le mercredi dans le respect, là aussi, des règles énoncées par la Direction départementale de la cohésion sociale.

Ainsi, l'accueil sera prioritairement destiné aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise COVID-19, selon la liste établie par le Gouvernement.

- Les 4-6 ans seront accueillis à la Maison de l'Enfance (allée du Brivet), dans la limite de 10 places.

- Les 7-12 ans seront accueillis à la Maison des Jeunes (boulevard Pellé de Quéral), dans la limite de 10 places.

Une liste d'attente sera mise en place dans le cas où le niveau d'accueil maximal ne serait pas atteint. La Commune apportera, en lien avec les directrices et directeurs d'école, une attention particulière aux enfants rencontrant des difficultés scolaires.

Les familles sont invitées à demander une pré-inscription auprès du Pôle vie scolaire-enfance en y indiquant leurs besoins, leur situation professionnelle ainsi qu'une attestation de présence de l'employeur via l'adresse mail suivante : viescolaire.enfance@pontchateau.fr

Cette réouverture des écoles, et des services municipaux qui en découlent est nécessairement progressive. Tous les enfants ne retrouveront pas le chemin de l'école en même temps, selon les modalités propres à chaque école. Les chefs d'établissement communiqueront directement auprès des familles. Les mesures sanitaires sont prises avec la plus grande rigueur.

Ces modalités seront évaluées, et au besoin corrigées au fil de l'eau. Tout est mis en œuvre pour que cette reprise se passe dans les meilleures conditions.

Réouverture des services au public

> **Accueil téléphonique**

Le standard est de nouveau ouvert aux horaires habituels au 02 40 01 63 00

> **Accueil / État civil**

L'accueil de la mairie ouvre tous les matins :

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30

le samedi de 10h à 12h

Sur rendez-vous uniquement l'après-midi

> **Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS vous reçoit uniquement sur rendez-vous en appelant le 02 40 01 63 00

> **Urbanisme**

Le service urbanisme est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous uniquement en appelant le 02.40.01.63.82.

Les dossiers doivent être déposés dans la boîte aux lettres 2 rue de Nantes.

**Pour limiter la propagation du COVID-19,
la Commune a adapté le fonctionnement de ses services**

Contact : secretariat.general@pontchateau.fr ou 02 40 01 63 00

Réouverture du service accueil état-civil (matin)

Solution de garde pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

02 40 88 07 41 (matin) ou tloreau@pontchateau.fr